

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Julien Henault-Ratelle

Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Le 17 avril 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE247578001

Accorder un contrat à Eurovia Grands Projets Québec inc., pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et d'utilités publiques (Bell et CSEM) dans l'emprise de la 90e avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick - Dépense totale de 34 956 540,52 \$, taxes incluses (contrat : 28 330 062,58 \$, contingences : 2 937 483,58 \$, incidences : 3 688 994,37 \$) - Appel d'offres public DRE-23A11-P2434-192879-C (8 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Charbonneau
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE247578001

Accorder un contrat à Eurovia Grands Projets Québec inc., pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm et d'utilités publiques (Bell et CSEM) dans l'emprise de la 90e avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-Patrick - Dépense totale de 34 956 540,52 \$, taxes incluses (contrat : 28 330 062,58 \$, contingences : 2 937 483,58 \$, incidences : 3 688 994,37 \$) - Appel d'offres public DRE-23A11-P2434-192879-C (8 soumissionnaires)

À sa séance du 26 mars 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de plus de 20 M\$.
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 2 avril 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Le Service a expliqué que, dans le cadre du projet de l'aqueduc de l'Ouest (Portion Lachine et Lasalle), la Direction des réseaux d'eau (DRE) doit construire une conduite principale de 900 mm de diamètre, totalisant environ 12 kilomètres, et des utilités publiques dans l'emprise de la 90e avenue, du boulevard Newman et des rues Jean-Milot, Louis-Fortier, Clément et Saint-

Patrick. Ce projet, d'un horizon de 10 ans, permettra de desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater/Charles-J.-Des Baillets. Le présent contrat est la 4e phase du projet et nécessite la collaboration d'une pluralité de partenaires intégrés, dont l'arrondissement de LaSalle.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 13 décembre 2024. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 février 2025. La durée initiale de publication était de trente-deux jours calendaires, mais cette durée a été prolongée à cinquante-cinq jours calendaires à la suite d'un report de la date d'ouverture en addenda. Trois addendas ont été émis au cours de la période d'ouverture pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Bien qu'il y ait eu vingt preneurs du cahier de charges, seules huit soumissions ont été déposées, ce qui demeure plus élevé qu'à l'habitude selon le Service. L'ensemble des soumissions était conforme. Notons un écart favorable pour la Ville de (-21,74 %) entre l'estimation et le plus faible soumissionnaire. L'écart se situe au niveau des estimations des fournitures, des installations et des structures souterraines. Le processus ayant été suivi avec conformité, le Service a conclu en recommandant de poursuivre l'octroi du contrat avec l'adjudicataire.

À l'issue de la présentation, les commissaires ont indiqué qu'il serait intéressant d'ajouter au sommaire décisionnel le plan de gestion des entraves ainsi que le plan de l'aménagement de surface. Ils informent également le Service que la Commission apprécie d'avoir une vue d'ensemble des projets, donc suggèrent d'annexer au sommaire décisionnel un tableau récapitulatif des différentes phases du projet de l'aqueduc de l'Ouest. Finalement, la Commission souhaite approfondir les raisons de l'écart entre l'estimation et les soumissions. Le Service prend bonne note des demandes de la Commission et précise les différentes raisons qui peuvent expliquer l'écart, notamment la compétitivité des entrepreneurs pour la réalisation de travaux dans l'ouest de la ville, les escomptes chez les fournisseurs et le taux de production. Somme toute, le Service se dit satisfait de l'estimation réalisée par une firme externe. La Commission demande finalement si les matériaux utilisés seront canadiens : ils seront pour la plupart faits au Québec et bien que certaines pièces de fournisseurs proviennent d'ailleurs, l'assemblage est fait dans la province.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, Division ingénierie pour

leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- Contrat de plus de 20 M\$.
- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant à la condition suivante :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE247578001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.